

Val-d'Or, le 29 juin 2017

Monsieur Roch Gaudreau, directeur
Direction du développement et du contrôle de l'activité minière
5700, 4^e Avenue Ouest,
Bureau C320
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Demande de bail minier au nom d'Integra Gold Corp. pour le secteur Triangle, propriété Lamaque Sud

Monsieur,

Integra Gold Corp. (Integra) désire exploiter par une rampe souterraine les veines aurifères localisées dans le secteur Triangle de la propriété Lamaque Sud située à 5 km au sud-est du centre-ville de la ville de Val-d'Or. En utilisant une teneur de coupure de 3 g/t, les ressources indiquées de ce dépôt sont de 6,262,000 t à 7.32 g/t et les ressources inférées de 5,441,000 t à 5.67 g/t. Le taux d'exploitation planifié atteindra 1,800 t/j. Une partie de ces ressources est localisée sur les concessions minières 375 et 380 et une autre partie sur des claims faisant l'objet de cette demande.

En accord avec l'article 101.0.1 de la Loi sur les mines, Integra a tenu une consultation publique menée conformément aux articles 39.1 et 39.2 du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure le 23 mai 2017 à Val-d'Or. Une copie du rapport de cette consultation répondant aux exigences de l'article 39.3 du Règlement sera transmise aux ministres du MERN et du MDDELCCC vers la fin du mois de juin 2017.

Une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation de ces ressources sera déposée au MDDELCCC en juillet 2017 et au même moment un plan de restauration sera déposé au MERN.

Le plan d'arpentage du terrain visé (arpentage du lot 6 045 347 du cadastre du Québec) accompagnant cette demande de bail vous a déjà été transmis par M. Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre de Val-d'Or.

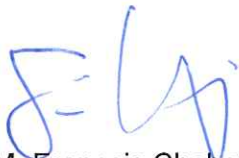
Vous trouverez annexé à cette lettre :

- Les renseignements demandés à l'article 38 du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure;
 - Rapport écrit de la rencontre publique du 23 mai par la firme TE&S
 - Vidéo de la rencontre publique par la firme Évolu-son (clé USB)
- Le chèque représentant le montant du loyer annuel pour le bail;
- Le rapport *NI 43-101 TECHNICAL REPORT ON THE SPRING 2017 MINERAL RESOURCE ESTIMATE UPDATE FOR THE LAMAQUE PROJECT* préparé par InnovExplo et signé le 5 mai 2017. Ce document décrit la nature, l'étendue et la valeur probable du gisement en fournissant le calcul le plus récent des ressources du secteur Triangle;
- L'étude de faisabilité technique et économique préparée par le personnel d'Integra avec le support de plusieurs consultants familiers avec le projet. Ce rapport respecte les obligations applicables à tous les rapports techniques tel que spécifie l'annexe 43-101A1.

Nous vous transmettrons d'ici une semaine :

- L'étude d'opportunité économique et de marché pour la transformation au Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sentiments les plus distingués et de me contacter si d'autres informations étaient nécessaires relativement à cette demande.



M. François Chabot, ing
Directeur ingénierie et opérations
Courriel : francois@integragold.com

c.c. M. Louis Jalbert, MDDELCC, Rouyn-Noranda

INFORMATIONS RELATIVES À L'OBTENTION
D'UN BAIL MINIER POUR LE SECTEUR TRIANGLE SUR LA PROPRIÉTÉ
LAMAQUE SUD

Article 38 du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure

1- Demandeur et personne à qui la correspondance doit être envoyée :

Les coordonnées du demandeur sont :

Integra Gold Corp.
300, 3^e Avenue Est
Val-d'Or (Québec) J9P 0J6
Tél. : 819-874-3100
Télécopieur : 819-874-0051

Les coordonnées de la personne à qui la correspondance doit être adressée sont :

M. François Chabot, ing
Directeur ingénierie et opérations
Integra Gold Corp.
300, 3^e Avenue Est
Val-d'Or (Québec) J9P 0J6
Tél. : 819-874-3100 #1102
Télécopieur : 819-874-0051
Cell. : 819-856-3499
Courriel : francois.chabot@integragold.com

2 Le numéro d'entreprise

N° NEQ : 1 167 501 890

3 La superficie du terrain visé

La superficie du terrain visé par la demande de bail minier est de 75.772 ha comme il apparaît sur le plan de Jean-Luc Corriveau arpenteur-géomètre.

4 La liste des numéros identifiant les droits miniers

Les numéros des claims concernés par la demande de bail minier sont les suivants :

- 2 435 743
- 2 435 744
- 2 435 745
- 2 435 746
- 2 435 747 partie
- 2 435 748 partie
- 2 435 749
- 2 435 750 partie
- 2 435 751
- 2 435 752 partie
- 2 435 753 partie
- 2 435 755 partie

5 Coordonnées des personnes détenant des droits de surface sur le terrain visé par la demande de bail :

Le terrain visé par la demande de bail minier n'a pas été concédé, aliéné ou loué par l'État à des fins autres que minières et ne fait pas l'objet d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface.

6 Loyer annuel

Comme la superficie demandée n'inclut pas d'aire d'entreposage pour des résidus miniers, le loyer annuel pour la première année du bail a été calculé ainsi : 75.772 ha @ 46.75 \$/ha = 3 542.34 \$. Un chèque de ce montant fait au nom du ministre des Finances est annexé à cette lettre.